RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Avertissement

SOLANACÉES
No 01 – 15 mai 2008

EN BREF :

- Mot de bienvenue.
- La prévention contre les maladies bactériennes débute en serre.
- Nouvelles homologations : DELEGATE WG, ASSAIL 70WP, WARRIOR et CORAGEN.
- Les collaboratrices et les collaborateurs du RAP solanacées en 2008.

MOT DE BIENVENUE

Voici le premier avertissement du réseau solanacées pour l'année 2008. Nous espérons que les avertissements et les bulletins d'information sauront vous informer adéquatement et répondront à vos interrogations afin de vous aider dans vos interventions phytosanitaires. **Nous vous souhaitons une très bonne saison de production 2008!**

POIVRON ET TOMATE : LA PRÉVENTION DES MALADIES BACTÉRIENNES DÉBUTE EN SERRE

Les deux principales sources de transmission des maladies bactériennes sont les semences et les débris végétaux contaminés. Ainsi, les maladies bactériennes peuvent débuter sur les transplants en serre et se développer plus tard au champ sous des conditions météorologiques favorables. Pour la tomate, on redoute le chancre bactérien et la moucheture bactérienne alors que pour le poivron, la tache bactérienne et la fausse tache bactérienne affectent les récoltes.

Voici la méthode de prévention suggérée contre les maladies bactériennes sur les transplants de poivron et de tomate en serre :

- **Si aucune maladie bactérienne n'est décelée sur les plants en serre :** prévoyez une application de COPPERCIDE (hydroxyde de cuivre 77 %) quelques jours avant la plantation.
- **Si une maladie bactérienne a été identifiée sur les plants en serre :** faites des applications de COPPERCIDE (hydroxyde de cuivre 77 %) aux 5 jours, pour un maximum de 5 traitements en serre. Détruisez tous les cabarets dont des plants présentent des symptômes de maladies bactériennes. Ne cherchez pas à trier les plants malades des plants sains dans un même cabaret. Les cabarets voisins du foyer d'infection devraient être isolés des autres plants de la serre. Ces mesures devraient permettre de limiter la propagation des bactéries qui se fait surtout par les gouttelettes d'eau lors de l'irrigation et par le frottement des plants entre eux.

Secrétariat du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (Québec) G1R 4X6 Téléphone : 418 380-2100, postes 3581 ou 3551
Télécopieur : 418 380-2181 Courriel : rap@mapaq.gouv.qc.ca Page Web : http://www.agrireseau.qc.ca/rap

Lorsque vous faites un traitement foliaire de COPPERCIDE sur les transplants, respectez les recommandations suivantes :

- Il doit y avoir suffisamment de solution pour mouiller le feuillage sans qu'il y ait dégouttement sur le terreau. Respectez la dose recommandée de 2,1 grammes de COPPERCIDE pour 100 pieds carrés de serre, ce qui nécessite environ de 1 à 3 litres de solution.
- Faites le traitement lorsque les conditions sont asséchantes, comme le matin d'une journée ensoleillée, pour éviter des risques de brûlure sur les plants. En effet, le cuivre peut causer des brûlures aux plants lorsque la solution reste longtemps sur le feuillage sans sécher. C'est ce qui se produit si les applications sont faites lorsque les conditions sont nuageuses, humides et fraîches. Veillez à ce que le pH de l'eau de pulvérisation soit supérieur à 6,5.
- Ne manipulez pas les plants avant que la solution ne soit sèche. Les employés qui devront manipuler les plants lors de la plantation au champ devront porter des gants de protection appropriés.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS

DELEGATE WG (spinetoram 25 %)

Cultures et ravageur visé

L'insecticide DELEGATE a reçu une homologation pour lutter contre la fausse-arpenteuse du chou dans les légumes fruits (aubergine, tous les types de poivron, tomate). Ce ravageur est peu courant au Québec dans les légumes fruits, mais le spinetoram est également reconnu efficace pour lutter contre la pyrale du maïs et le doryphore de la pomme de terre (étiquette américaine).

Caractéristiques du DELEGATE

L'insecticide DELEGATE (spinetoram) agit par contact et surtout par ingestion. Il est issu de la fermentation de *Saccharopolyspora spinosa* qui est un actinomycète présent dans le sol. Il appartient à la famille chimique des sinosynes (naturalytes) ainsi qu'au groupe de résistance 5, tout comme le SUCCESS 480SC (spinosad) et sa version biologique, l'ENTRUST 80W (spinosad).

Mode d'emploi

- Dose : 140-200 grammes/ha.
- Délai d'attente avant la récolte : 1 jour.
- Nombre maximal d'applications durant la saison : 3 applications avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements.

Mise en garde

Afin de retarder l'acquisition de la résistance par les ravageurs, alternez l'insecticide DELEGATE avec des insecticides autres que le SUCCESS ou l'ENTRUST, qui appartiennent tous au groupe 5. Il est reconnu toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Vous pouvez consulter l'étiquette complète du DELEGATE à l'adresse Internet suivante : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=13324.

ASSAIL 70 WP (acétamipride 70 %)

Cultures et ravageur visé

L'insecticide ASSAIL a reçu une homologation pour lutter contre le puceron dans le poivron. Auparavant, il était homologué uniquement dans la cerise de terre et la tomate pour ce qui est des légumes fruits.

Caractéristiques de ASSAIL 70WP

L'acétamipride agit par contact et ingestion. Il est translaminaire et systémique, c'est-à-dire qu'il est absorbé par les tissus végétaux afin d'offrir une protection sur la face inférieure des feuilles, tout en se déplaçant vers les jeunes pousses. Il appartient à la famille des chloronicotiniles (néonicotinoïdes) qui fait partie du groupe 4 des insecticides. L'ASSAIL va permettre d'alterner les groupes d'insecticides dans la lutte contre le puceron dans le poivron, puisque tous les autres insecticides homologués, pour cet usage, appartiennent au groupe 1 de la famille des organochlorés ou des organophosphorés.

Mode d'emploi

- Dose : 56-86 grammes/ha dans un minimum de 200 L/ha.
- Délai d'attente avant la récolte : 7 jours.
- Nombre maximal d'applications durant la saison : 4 applications avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.

Vous pouvez consulter l'étiquette complète de ASSAIL 70 WP à l'adresse Internet suivante : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=3827.

WARRIOR (lambda-cyhalothrine 122 g/L)

Cultures et ravageurs visés

L'insecticide WARRIOR a reçu une homologation pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre, l'altise, la cicadelle, la punaise terne et le ver-gris dans la tomate de champ. C'est l'équivalent du MATADOR 120EC qui est déjà homologué pour ces mêmes usages.

Caractéristiques du WARRIOR

Le WARRIOR est un insecticide d'ingestion et de contact à action rapide. Sa performance peut être affectée par des températures élevées. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquez l'insecticide WARRIOR tôt le matin, avant que la température ne s'élève ou le soir lorsque la température baisse. La lambda-cyalothrine est une pyréthrinoïde de synthèse qui appartient au groupe 3.

Mode d'emploi

- Dose : 83 mL/ha pour l'altise, la cicadelle, la punaise terne et le ver-gris.
- Dose : 83-125 mL/ha pour le doryphore de la pomme de terre.
- Délai d'attente avant la récolte : 7 jours.
- Nombre maximal d'applications durant la saison : ne pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare dans la saison et respecter un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.

Mise en garde

En ce qui concerne le doryphore de la pomme de terre, confirmezla sensibilité de l'insecte au WARRIOR avec un essai approprié. Le produit donne de meilleurs résultats sur le doryphore lorsque les larves sont petites,soit dans les premiers stades de leur développement. Afin de retarder le développement de la résistance des insectes au WARRIOR, alternezavec des insectes qui n'appartiennent pas à la famille des pyréthrinoïdes de synthèse.

Vous pouvez consulter l'étiquette complète du WARRIOR à l'adresse Internet suivante : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11340.

CORAGEN (chlorantraniliprole 200 g/L)

Cultures et ravageurs visés

Le CORAGEN a reçu une homologation pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre dans tous les légumes fruits (aubergine, cerise de terre, poivron et tomate). Il est aussi homologué dans la pomme de terre pour lutter contre la pyrale du maïs.

Caractéristiques du CORAGEN

Le CORAGEN agit par ingestion et réprime également les jeunes larves qui éclosent et s'alimentent de l'enveloppe de l'œuf appelée chorion. Il a un mouvement translaminaire dans les tissus et offre ainsi une protection sous la surface des feuilles. Ce produit appartient à la famille des diamides et à un nouveau groupe d'insecticides, le groupe 28. Ainsi, il permet d'effectuer des rotations avec une toute nouvelle famille d'insecticides.

Mode d'emploi

- Dose : 250-375 mL/ha.
- Délai d'attente avant la récolte : 1 jour.
- Nombre maximal d'applications durant la saison : 4 applications maximales par saison et respecter un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements. Ne pas dépasser 1,125 litres de produit à l'hectare.

Mise en garde

Le CORAGEN est persistant dans les sols et il est recommandé de ne pas l'utiliser sur la même parcelle de terrain durant deux années consécutives. Son usage peut contaminer la nappe d'eau souterraine surtout dans les endroits où le sol est perméable (ex. : sableux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde. Évitez les applications sur les pentes modérées à raides, des sols compacts, de l'argile et quand des pluies abondantes sont prévues. Vous pouvez consulter l'étiquette complète du CORAGEN à l'adresse Internet suivante : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=14405.

LISTE DES COLLABORATRICES ET DES COLLABORATEURS EN 2008

Cette année encore, nous pourrons compter sur la précieuse collaboration de nombreux observateurs répartis dans les principales régions de production au Québec. Leurs données et leurs renseignements sont à la base des avertissements qui vous seront transmis tout au long de la saison. Voici la liste de ces partenaires :

Eugenio Bayancela, agronome	Club conseil Ferme en Ville, Laval
Daniel Bergeron, agronome	MAPAQ, Québec
Danielle Bernier, agronome-malherbologiste	MAPAQ, Québec
Josée Boisclair, agronome-entomologiste	IRDA, Saint-Hyacinthe
Josée Bonneville, agronome	Dura-Club, Montérégie-Est
Jean Brodeur, technologiste agricole	IRDA, Saint-Hyacinthe
Lucie Caron, agronome	MAPAQ, Blainville
Isabelle Couture, agronome	MAPAQ, Saint-Hyacinthe
Cindy Dallaire, agronome-phytopathologiste	MAPAQ, Sainte-Foy
François Demers, agronome	Les Productions Écolo-Max, région de Québec
Anne Desrochers, agronome	Conseil québécois de l'horticulture (CQH), UPA
Pierrot Ferland, agronome	MAPAQ, Louiseville
Mario Fréchette, technicien agricole	MAPAQ, Sainte-Foy

Myriam Gagnon, agronome	Dura-Club, Montérégie-Ouest
Marie Garon, biologiste	MAPAQ, Québec
Gérard Gilbert, agronome-phytopathologiste	MAPAQ, Sainte-Foy
Denis Giroux, agronome	Réseau de lutte intégrée de Bellechasse
Dominique Hamel, phytopathologiste	MAPAQ, Sainte-Foy
Alain Magnan	Agro-Production Lanaudière inc.
Vincent Myrand, agronome	Agro-Production Lanaudière inc.
Danielle Roy, agronome	MAPAQ, L'Assomption
Michèle Roy, agronome-entomologiste	MAPAQ, Sainte-Foy
Linda Roberge, agronome	PRISME, Montérégie-Est et Montérégie-Ouest
Patrice Thibault, agronome	Réseau de lutte intégrée Orléans
Larbi Zerouala, agronome	MAPAQ, Blainville

Nous adressons toute notre reconnaissance à ces collaboratrices et à ces collaborateurs, aux productrices et aux producteurs ainsi qu'au personnel étudiant et aux stagiaires qui participent au réseau solanacées. Votre implication est essentielle au bon fonctionnement et à la notoriété du réseau!

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome
Avertisseure – solanacées
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 231 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Isabelle Beaulieu, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – solanacées – 15 mai 2008